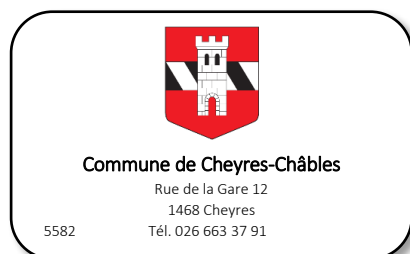


CARTE MAGNETIQUE

Chaque ménage reçoit une carte magnétique donnant **accès aux compacteurs** à ordures ménagères, à l'enceinte de la **déchetterie** ainsi qu'à la **compostière privée partenaire**. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 20.-.

Elle se recharge à l'automate à disposition 24h sur 24 dans chaque village.



SITE DE LA DECHETTERIE

Voir plans sur le présent guide avec les emplacements.

Les horaires :

Printemps/été : Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30/13h30-15h

Automne/hiver : Lu 10h-11h30 – Me 17h-19h – Ve 17h-19h – Sa 09h30-11h30

COMPOSTIERE PRIVEE PARTENAIRE

Voir plans sur le présent guide avec les emplacements.

Les horaires :

Déchargement des déchets verts : Lu – Sa 06h30-19h00

SURVEILLANTS DE LA DECHETTERIE

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie ;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDEF que nous remercions.

La commune